



DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DE LA COMMUNICATION
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
28, RUE SAINT-AREY

05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

Gap, le 31 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉPISODE NEIGEUX

Usagers de la route, prudence !

De nouvelles chutes de neige sont annoncées dans la soirée de ce jeudi 31 janvier 2019 et durant toute la journée du vendredi 1^{er} février sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes. La limite pluie-neige évoluera de 900 à 1 400 mètres et les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- Interdiction de circulation des **véhicules de plus de 26 tonnes dans le col Bayard à compter de ce jeudi 31 janvier à 20h00 pour la nuit** ;
- Interdiction de circulation des **véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la RN 94 au col de Montgenèvre et dans les rampes de L'Argentière-la-Bessée dès à présent et jusqu'au samedi 2 février** dans le courant de la matinée, selon l'évolution des conditions météorologiques.

Au vu des conditions de circulation qui pourront être rendues difficiles, Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Hautes-Alpes, appelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence et rappelle que **les équipements spéciaux (pneus neige, chaînes, chaussettes) sont obligatoires sur l'ensemble du département** en cas de chute de neige. En cas de besoin, la préfète invite également les automobilistes à utiliser les aires de chaînage dûment identifiées sur l'ensemble du département (cf. carte en annexe).

Enfin, avant tout déplacement, il est fortement recommandé à tous les usagers de la route **de suivre l'évolution des conditions de circulation sur le réseau routier national et départemental** et de consulter les sites internet :

- du Conseil départemental : www.inforoute05.fr
- de la DIRMED : www.inforoute-dir-mediterranee.fr
- de Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr
- de Météo France : www.meteofrance.com

